



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Restructuration du groupe Vallourec - Site d'Aulnoye-Aymeries

Question écrite n° 34713

Texte de la question

Mme Anne-Laure Cattelot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur la restructuration des sites français du groupe Vallourec annoncée le 18 novembre 2020, entraînant ainsi la fermeture de l'usine de Deville-lès-Rouen qui comptait 200 salariés et la suppression de 130 postes sur les sites d'Aulnoye-Aymeries et Saint-Saulve dans les Hauts-de-France. Alors que les indicateurs économiques et financiers de Vallourec offraient des perspectives positives pour l'année 2020, la crise sanitaire de la covid-19 a eu de lourdes répercussions sur le groupe qui est aujourd'hui plongé dans une crise financière inédite marquée par une dette historique de 3,7 milliards d'euros. La multiplication des « plans de sauvegarde de l'emploi » en France démontre une fois de plus que la situation du groupe Vallourec n'est que le reflet de celle connaît l'industrie du pays. Le rapport de France Stratégie paru le 19 novembre 2020 constate que la France est devenue l'économie la plus désindustrialisée du G7 avec le Royaume-Uni. Le constat est alarmant : 2,2 millions d'emplois industriels ont été supprimés en France depuis les années 80. Mme la députée attire l'attention de Mme la ministre sur cette situation et en particulier dans le territoire de la Sambre-Avesnois où elle est élue. Ce territoire est l'un des plus touchés par la désindustrialisation dans le pays, les fermetures d'usines successives depuis un demi-siècle ont fragilisé des centaines de familles qui se sont battues pour sauver leurs emplois. Cette désindustrialisation laisse encore d'importants stigmates sur la population et son environnement, en témoignent les taux de chômage et de pauvreté largement supérieurs aux moyennes nationales ainsi que les nombreuses friches industrielles laissées à l'abandon. L'État a pris un engagement fort pour ce territoire en engageant le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache signé par le Président de la République en novembre 2018, c'est pourquoi Mme la députée alerte Mme la ministre sur cette nouvelle catastrophe économique programmée qui pourrait remettre en question les avancées réalisées dans le cadre de ce pacte inédit. Mme la députée salue l'action du ministère de l'économie, des finances et de la relance qui a mis en place des dispositifs de soutien à l'investissement industriel dans le cadre de l'appel à projets de soutien à la résilience de l'industrie doté de 100 millions d'euros en 2020 destinés à soutenir les fleurons industriels français. Concernant la situation du groupe Vallourec, elle l'interroge sur la stratégie envisagée par le Gouvernement afin d'éviter toute suppression sèche de postes à Aulnoye-Aymeries et Saint-Saulve. Elle aimerait connaître la position du ministère de l'économie, des finances et de la relance sur sa stratégie d'accompagnement et de retournement industriel engagée avec les acteurs des filières gaz et pétrole vers les énergies décarbonnées pour valoriser et conserver les compétences et les savoir-faire reconnus dans le monde et qui font la fierté de la Nation.

Texte de la réponse

Les services de l'État ont accompagné le groupe Vallourec, depuis le mois de septembre 2020, dans son processus de restructuration financière, en vue d'assurer sa pérennité. Ainsi, comme cela a été annoncé le 3 février 2021, Vallourec a réussi à négocier avec ses créanciers un allègement de moitié de sa dette financière, via une conversion en fonds propres, et un apport des financements nécessaires pour assurer sa transformation. Un prêt garanti par l'État sera mis en place pour compenser les pertes liées à la crise sanitaire.

Le Gouvernement sera vigilant afin que cette restructuration ne remette pas en cause l'implantation française de l'entreprise dans la région des Hauts-de-France, et qu'elle permette bien d'assurer sa transformation et sa réorientation en faveur de la transition énergétique. Par ailleurs, le Gouvernement sera attentif à la restructuration sociale qui sera menée en parallèle afin de préserver l'emploi industriel en France. Le groupe Vallourec a été très touché par la crise sanitaire, compte tenu de sa sensibilité à l'évolution de l'activité pétrolière, ce qui a amplifié les difficultés anciennes, liées au manque de rentabilité de certains de ces sites. Dans ce contexte, l'action du Gouvernement a veillé à demander à l'entreprise de limiter autant que possible cette restructuration sociale et ses conséquences. Le site implanté à Deville-les-Rouen, en manque de rentabilité depuis une longue période, devra être fermé mais une mission de ré-industrialisation a d'ores et déjà été lancée. Les sites du Nord de la France seront préservés au mieux. Dans le valenciennois, où sur les 1222 salariés 137 emplois étaient menacés, les efforts menés par Vallourec, en lien avec l'Etat et les organisations syndicales, ont permis d'envisager des solutions pour 77 personnes, notamment par reclassement. Le Gouvernement reste pleinement mobilisé pour accompagner la restructuration de l'entreprise et ses salariés.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Laure Cattelot](#)

Circonscription : Nord (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34713

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8884

Réponse publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1720